

CONSEIL COMMUNAL

CHESEAUX

PREAVIS N° 37/2014

Demande de crédit pour l'aménagement d'un skate-park et d'une place de jeux au sein du complexe sportif de Sorécot, répondant ainsi à la motion de M. Laurent Deschamps prise en considération par le Conseil communal en date du 1^{er} octobre 2014 et renvoyée à la Municipalité pour suite à donner

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1.- Historique

En 2008, à l'initiative du groupe de jeunes Fok'sa Bouge, la Municipalité avait entrepris une réflexion visant à réaliser sur les terrains de jeux de Derrière la Ville un nouveau skate-park, destiné à remplacer la rampe existante devenue un peu obsolète avec le temps.

A l'époque ce projet était couplé avec la réalisation au même endroit d'un terrain de beach-volley.

Lors de sa séance du 31 mars 2009, le Conseil communal avait accordé à la Municipalité un crédit de Fr. 670'000.— pour la réalisation de l'ensemble du projet.

Suite à la mise à l'enquête publique du 24 mars 2009, deux oppositions ont été interjetées dans les délais légaux. L'une d'entre-elles, liée principalement aux nuisances sonores engendrées par le projet, n'a pas pu aboutir à une conciliation, et suite à la levée d'opposition, la partie adverse a déposé un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP).

Après une longue procédure, la CDAP a rendu en août 2011 un verdict mitigé, en ce sens qu'elle a confirmé la décision municipale attaquée, mais qu'elle a assorti la délivrance du permis de construire à des conditions d'utilisation particulières, relatives au bruit, ainsi qu'aux plages horaires d'ouverture du site.

En conséquence, et devant l'impossibilité pratique de mettre en œuvre les conditions posées, la Municipalité s'est vue contrainte de renoncer à poursuivre le projet tel qu'imaginé.

2. – Suite de la réflexion

Le projet de skate-park n'a toutefois jamais été mis aux oubliettes, et une ébauche de nouveau projet a vu le jour. Pour ce faire, la Municipalité a continué à dialoguer avec les jeunes utilisateurs potentiels, et des contacts ont été pris à la demande des jeunes avec une société spécialisée «Constructo», installée à Marseille, et dotée d'une sérieuse expérience dans le domaine, notamment par la réalisation de nombreux projets à Genève et en France voisine.

Un site potentiel a été identifié, à proximité immédiate des installations du FC Cheseaux, à Sorécot, et un avant-projet de conception a été réalisé.

La Municipalité n'a pas ensuite souhaité aller plus loin dans la matérialisation du nouvel skate-park, dans la mesure où d'autres projets prioritaires l'occupaient alors, et que les investissements supportés par la commune étaient déjà nombreux.

3.- Motion

Lors du Conseil communal du 1^{er} octobre 2013, le Conseiller Laurent Deschamps a déposé une motion, signée par plusieurs conseillers et conseillères des deux groupes, dont le texte est le suivant :

« En 2009, le Conseil communal a accepté le préavis 43/2009, pour le réaménagement de l'espace public et sportif de Derrière-la-Ville. Dans ce projet, avait été prévu un montant de Fr. 309'000. —pour la création d'un skate-park. Pour les raisons que nous connaissons, ce projet n'a pas pu aboutir. Depuis début 2012, la Municipalité a recherché un autre lieu, et avec le concours et l'implication de nombreux jeunes, elle a mis en place un projet concret pour la création d'un skate-park en bordure des terrains de foot de Sorécot. Tenant compte de ces éléments, nous demandons à la Municipalité de poursuivre les démarches et de tout mettre en œuvre pour présenter un préavis relatif à sa construction au lieu-dit de Sorécot dans les meilleurs délais. »

Cette motion a été acceptée par le Conseil communal à une forte majorité et renvoyé à la Municipalité qui avait alors six mois pour y répondre ou présenter un préavis allant dans le sens souhaité par le motionnaire.

4.- Nouveau projet

Comme indiqué ci-dessus, la Municipalité a cherché rapidement à identifier un nouveau site pouvant se prêter à l'implantation d'un skate-park. Les contraintes étaient relativement nombreuses, puisque dans l'idéal, il fallait trouver un terrain communal, peu éloigné du centre du village et dans un endroit où les nuisances sonores éventuelles gênent un minimum de riverains.

Le choix d'une implantation dans l'enceinte du complexe sportif de Sorécot s'est rapidement imposé comme la meilleure option possible (voire la seule) et nous avons donc entrepris une nouvelle réflexion sous cet angle. (point 2 ci-dessus).

La prise en compte de la motion précitée par votre Conseil a donc conduit la Municipalité à poursuivre de manière plus concrète son approche du projet. Afin d'assurer une bonne coordination entre le concepteur à l'étranger et la réalisation sur site, la supervision du projet a été confiée à M. Olivier Lyon, architecte au sein de Atelier O Sàrl à Romanel.

Parallèlement, les nombreux jeunes intéressés par ce projet ont créé une association qui répond au nom de G'RiP (Go Ride in Peace). Tant le comité que les membres sont en accord avec ce projet qui répond aux nombreuses disciplines possibles.

Le projet initial a été affiné et a fait l'objet d'une concertation avec le comité du Fc Cheseaux, qui souhaitait de longue date pouvoir intégrer sur le site une place de jeux pour les enfants en bas âge de ses spectateurs ou membres. Ainsi dans le projet final qui vous est proposé ici, il est intégré dans l'aménagement périphérique du skate-park une petite place de jeux répondant à ce souhait.

Le design du skate-park proprement dit (engins, cuvette (bowl), rampes etc..) a été conçu en partenariat avec Constructo et les représentants des futurs utilisateurs. Comme dans le premier projet de 2009, la taille des différents modules est adaptée aux besoins des jeunes pré-adolescents et adolescents, le but n'étant pas de permettre une utilisation massive par des adultes chevronnés.

Dans le cadre de l'aménagement d'un nouveau skate-park, deux grandes tendances s'affrontent:

- les skate-park "hors sol" constitués d'une surface de roulement généralement en bitume sur laquelle différents éléments (rampes, rails, bowl, etc.) métalliques, en béton préfabriqué ou en matériaux composites sont implantés en fonction de parcours prédéfinis. C'est typiquement le cas de la rampe actuelle;
- les skate-park "intégrés" en béton qui forment un tout indissociable et dans lesquels les différents éléments sont directement coulés et construits dans la masse de béton et ne forment qu'une seule et unique surface uniforme. De tels skate-park sont quasiment fabriqués "sur mesure";

Après étude comparative de plusieurs variantes, le choix de la municipalité s'est rapidement porté sur la seconde variante, celle-ci présentant de nombreux avantages. On peut citer en particulier:

- la durabilité de l'installation. En effet, un matériau tel que le béton résistera mieux aux sollicitations et aux conditions météorologiques;
- l'entretien d'une telle installation sera très restreint et elle vieillira bien mieux que la rampe actuelle;
- le fait que le skate-park soit en fait un seul et unique élément géant en béton permet une variété de parcours quasi infinie. En outre, la construction "à la main" permet de donner au skate-park des rayons de courbures très variés que l'on ne peut pas retrouver avec les éléments préfabriqués;
- le béton permet d'obtenir une surface de roulement extrêmement lisse que l'on ne peut pas atteindre avec un enrobé bitumineux. La sensation de glisse qu'un tel revêtement procure est inégalable. En outre, les différentes rampes étant elles-mêmes réalisées et intégrées dans le béton, la transition entre le sol et l'élément se fait en douceur et sans secousses.
- même si l'emplacement du site est relativement éloigné des habitations, le bruit généré par des installations de ce type est nettement moindre qu'avec des éléments hors-sol;

- le fait que les rampes et autres engins soient "coulés dans la masse" évite que ceux-ci ne soient déplacés et mis en scène dans des configurations non souhaitées, voire parfois dangereuses;

En outre, il convient de préciser que la durée de vie d'une telle installation est bien plus longue et les frais d'entretien moindres que sur une installation "hors sol".

Ainsi, il s'avère finalement que la mise en attente de ce projet a permis de le murir et de l'adapter aujourd'hui aux nouvelles techniques.

Nous souhaitons encore préciser que le terrain de beach-volley, dont il était question en 2009 n'est pas intégré à ce nouveau projet. En effet, il est intimement lié aux activités de l'école et du VBC, et n'aurait donc pas sa place à cet endroit. Il devra faire l'objet d'une nouvelle réflexion en temps voulu, dans le cadre d'une réfection globale de l'espace sportif de Derrière la Ville.

5.- Coût des travaux TTC

Après avoir demandé plusieurs offres, et suite à la rentrée des soumissions, le coût de la réalisation peut être calculé de la manière suivante :

Travaux préparatoires	Fr. 16'000.—
Construction	Fr. 335'500.—
Travaux paysagers	Fr. 48'600.—
Installation électrique	Fr. 4'100.—
Déviations de la conduite de gaz	Fr. 20'000.—
Honoraires des mandataires	Fr. 52'500.—
Aménagement de la place de jeux	Fr. 20'000.—
Frais secondaires, taxes	Fr. 4'000.—
Réserve pour divers et imprévus (env. 5 %)	Fr. 25'000.—
Montant total	Fr. 525'700.— =====

Une demande va être adressée au Fonds vaudois du sport pour l'obtention d'un subside, dont le montant ne peut pas être évalué pour le moment.

3.- Conclusion

Considérant que les aménagements prévus répondent aux besoins exprimés par les jeunes utilisateurs potentiels, et en réponse à la motion présentée par M. Laurent Deschamps le 1^{er} octobre 2013, la Municipalité vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir lui accorder un crédit de **Fr. 525'700.--** pour l'aménagement d'un skate-park et d'une place de jeu au sein du complexe sportif de Sorécot.

et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESAUX

- Vu le préavis municipal N° 37/2014 du 31 mars 2014
- Vu le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet
- Vu le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- de prendre acte de la réponse de la Municipalité à la motion de M. Laurent Deschamps, prise en considération par le Conseil communal le 1^{er} octobre 2013.
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 525'700.--** pour l'aménagement d'un skate-park et d'une place de jeu au sein du complexe sportif de Sorécot.
- d'amortir cet investissement sur une durée de 20 ans
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché

DECHARGE

les commissions de leur mandat.

Adopté par la Municipalité en séance du 31 mars 2014

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

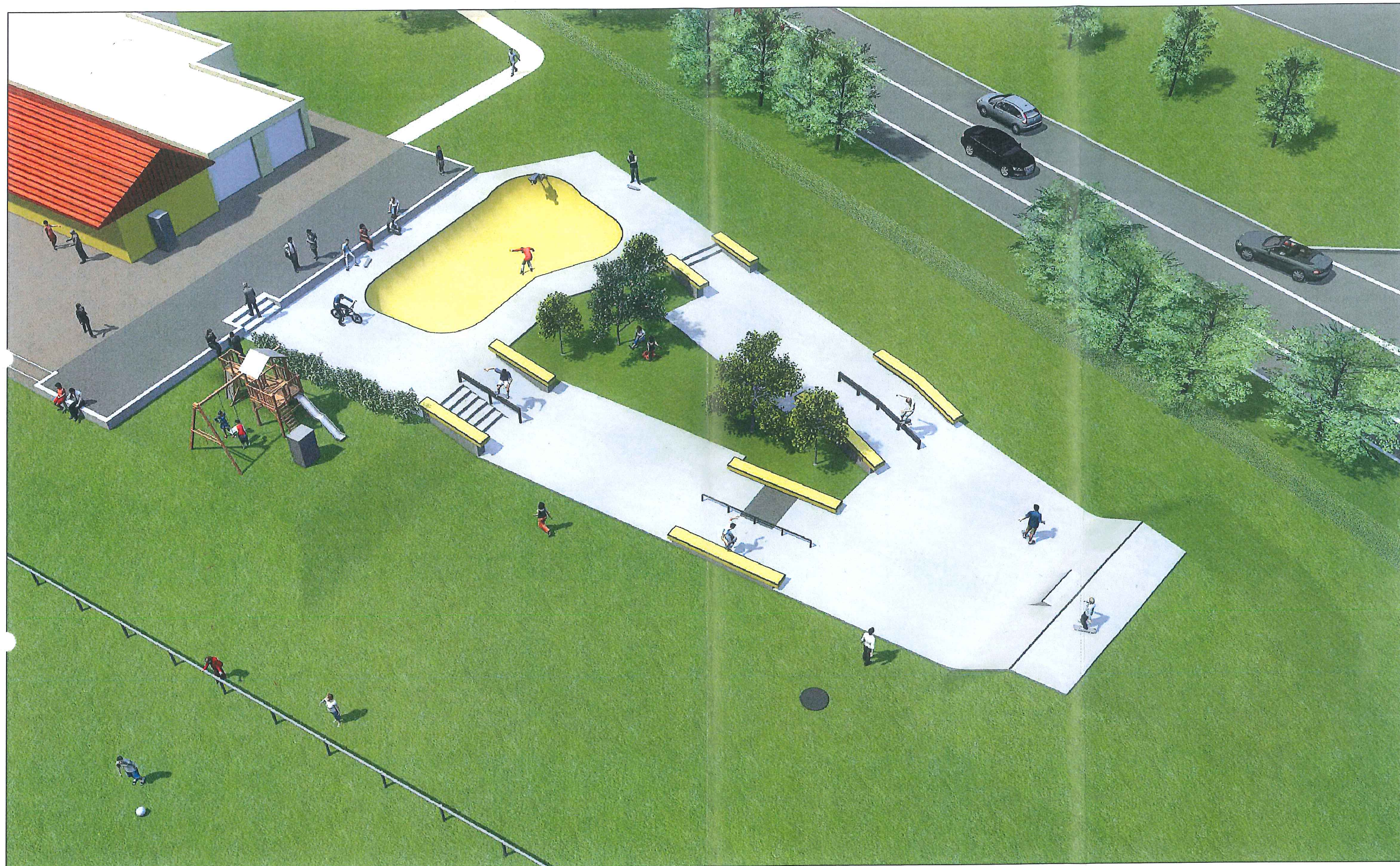
Le secrétaire :

(L.S.)

L. SAVARY

P. KURZEN

Annexe : plan et illustration des futures installations



SKATEPARK DE CHESEAUX-SUR-LAUSANNE

Maîtrise d'ouvrage

Ville de Cheseaux-sur-Lausanne
Route de Lausanne
1033 Cheseaux-sur-Lausanne, Suisse
Tel. : +41 (0)2 17 31 95 50

Architecte mandataire

Atelier O sarl
Route de Neuchâtel 8
1032 Romanel-sur-Lausanne, Suisse
Tel. : +41 (0)21 646 32 13

Architecte associé

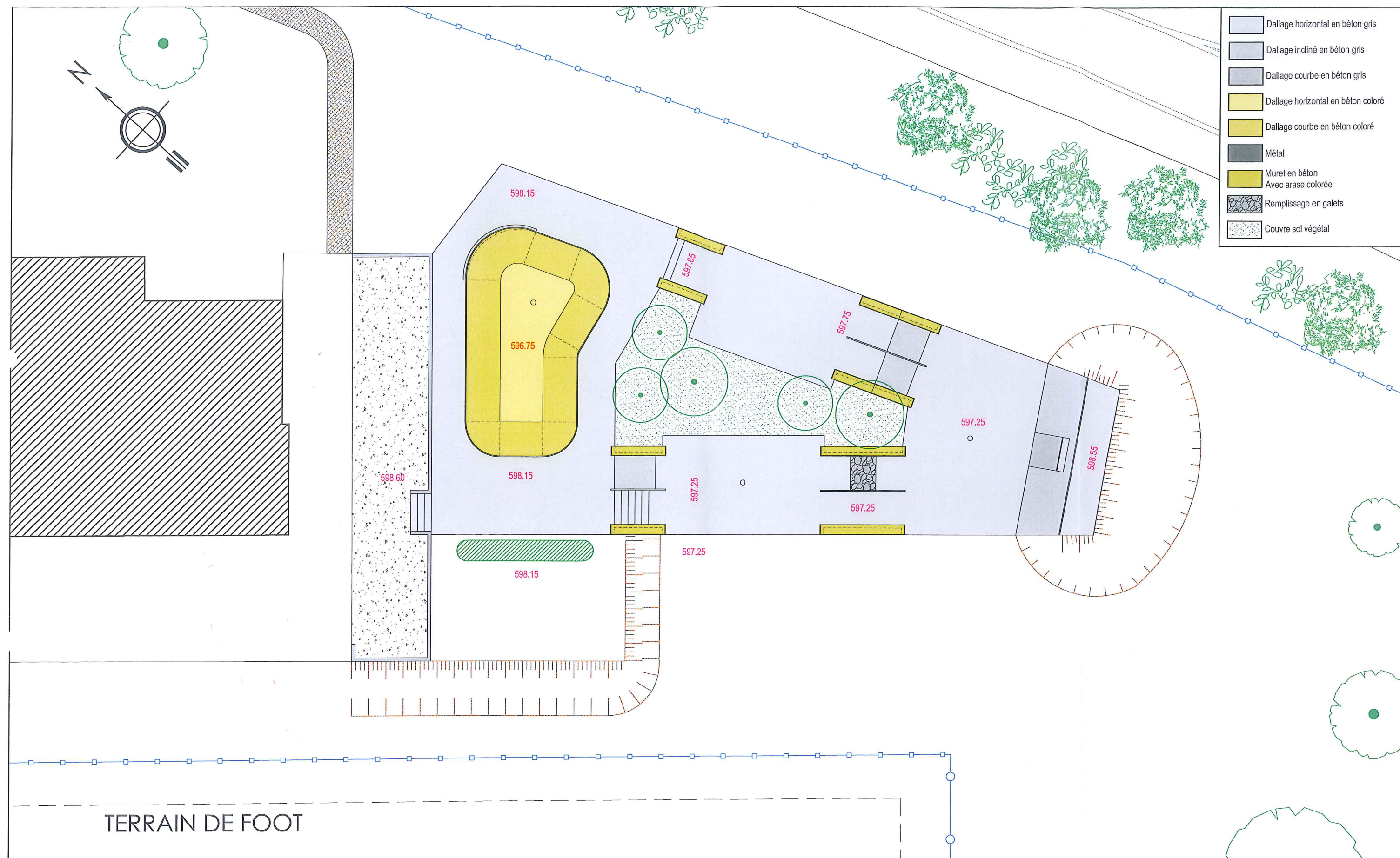
Constructo Skatepark
74 rue des Bons Enfants
13006 Marseille, France
Tel. : +33 (0)9 50 03 92 65

Date
Avril 2014

Document
Perspective aérienne

Phase
Projet

Echelle
sans



SKATEPARK DE CHESEAUX-SUR-LAUSANNE	<u>Maîtrise d'ouvrage</u>	<u>Architecte mandataire</u>	<u>Architecte associé</u>	Date	Phase
	Ville de Cheseaux-sur-Lausanne Route de Lausanne 1033 Cheseaux-sur-Lausanne, Suisse Tel. : +41 (0)2 17 31 95 50	Atelier O sarl Route de Neuchâtel 8 1032 Romanel-sur-Lausanne, Suisse Tel. : +41 (0)21 646 32 13	Constructo Skatepark 74 rue des Bons Enfants 13006 Marseille, France Tel. : +33 (0)9 50 03 92 65	Avril 2014	Projet
				Document Plan général du skatepark	Echelle 1/200